



Genève, le 19 octobre 2022

Le Conseil d'Etat

4485-2022

Département fédéral des finances
Monsieur Ueli MAURER
Conseiller fédéral
Eigerstrasse 65
3003 Berne

Concerne : modification de la loi sur la TVA et modification de l'ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises – ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil sur l'objet mentionné sous rubrique et nous vous faisons volontiers part de notre détermination à son propos.


La modification de la loi sur la TVA (LTVA) et la modification de l'ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises (OIDE) ont pour objectif de permettre aux autorités cantonales du registre du commerce de remplir plus efficacement leur obligation de contrôle en matière d'inscription au registre du commerce.

Notre Conseil soutient l'avant-projet de loi modifiant la LTVA et l'avant-projet d'ordonnance modifiant l'OIDE.

En vous réitérant nos remerciements de nous avoir offert la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancellerie :



Michele Righetti

Le président :



Mauro Poggia

Copie à : vernehmlassungen@estv.admin.ch